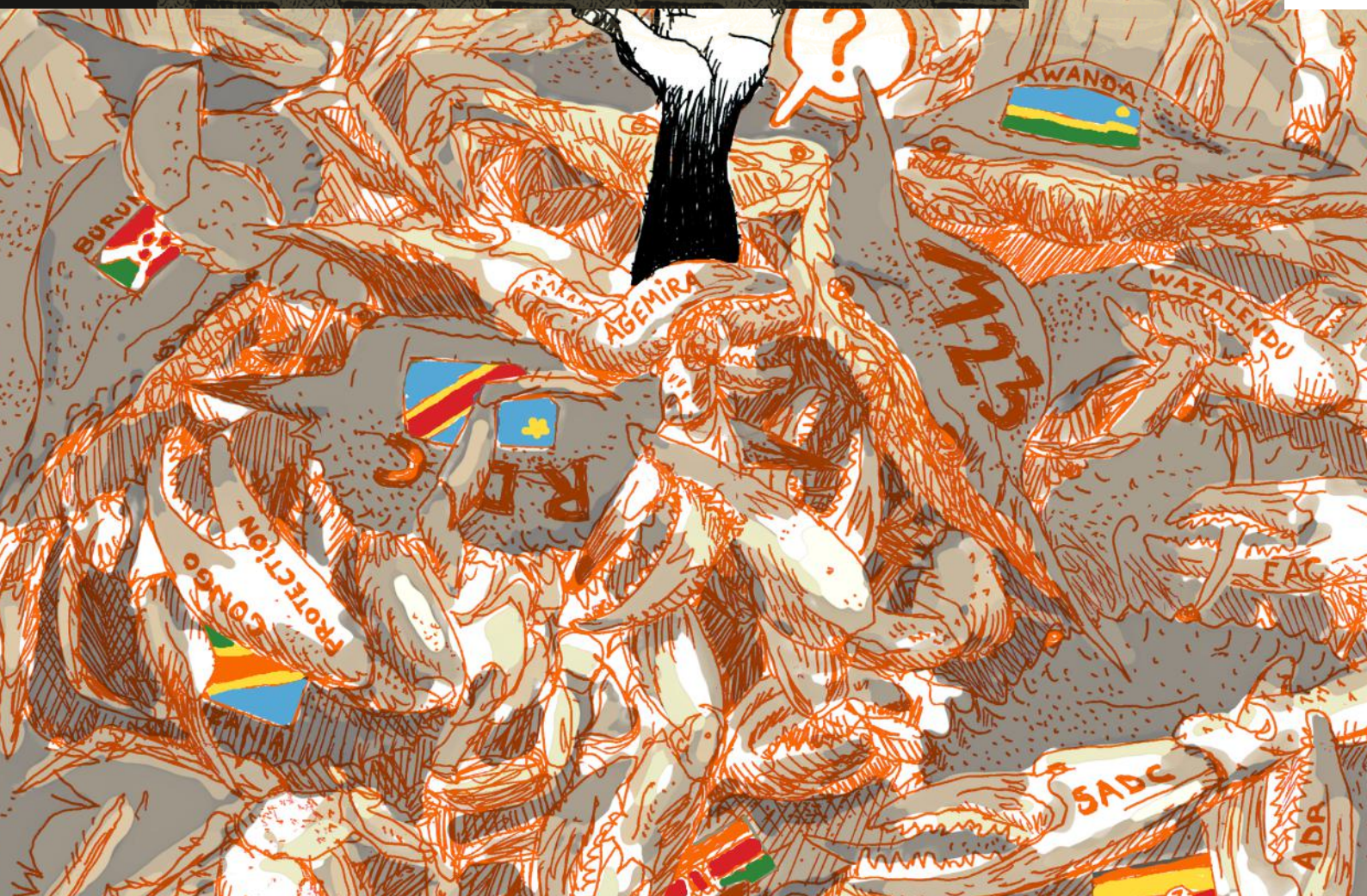


ISSN 2679-7585

N°345
2€50

BILLETS D'AFRIQUE

MARS 2025



JOURNAL ANTICOLONIAL ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

EXTRAIRE À TOUT PRIX

GUERRE EN RDC / TOTAL EN OUGANDA / CAMEROUN

Business is business

Le 23 janvier, lors de ses vœux, le ministre de l'Économie Éric Lombard a confirmé la volonté du gouvernement de « *reporter* », sous prétexte de la « *simplifier* », la directive sur le devoir de vigilance européen pour les entreprises (CS3D). Une volonté partagée par le Conseil pour les affaires économiques et financières de l'Union européenne afin de « *relever le défi du déclin de la compétitivité de l'UE* ».

Ladite directive, votée en avril 2024 après avoir été largement édulcorée, est censée obliger les entreprises françaises et européennes à un « *devoir de vigilance* » : s'assurer du respect des droits humains et environnementaux tout au long de leur chaîne de valeur ou d'activités. Une reconnaissance implicite qu'elles ne le font pas... Et tout particulièrement en Afrique où les multinationales en pillant le continent saccagent son environnement, écrasent ses populations, violent leurs droits. Ces crimes vont donc pouvoir se poursuivre, comme le souhaitent les multinationales. Le Medef européen a ainsi appelé, en novembre dernier, à une « *refonte totale* » de la directive. Le 17 janvier, l'Association française des entreprises privées (AfeP) – un lobby très influent qui se présente comme la « *voix des grandes entreprises* » – a réclamé, outre son report, des « *modifications adaptées* ». On retrouve dans l'AfeP le gratin des multinationales françaises : Total, Bolloré, Accor, Alstom, Vinci, Orange ou Bouygues. Mais aussi deux entreprises (BNP Paribas et Generali France) dont fut dirigeant un certain... Éric Lombard.

Thiaroye et vérité

Dans une lettre ouverte à M. Macron (blog de *Mediapart*, 28/01/2025), l'historienne Armelle Mabon déplore que les déclarations grandiloquentes du ministre des Affaires étrangères au Sénégal le 1er décembre dernier, à l'occasion des commémorations du massacre de Thiaroye (*Billets d'Afrique*, 12/2024), n'aient été suivies d'aucun effet. Jean-Noël Barrot avait notamment affirmé dans un discours qui se voulait plein d'émotion : « [La France] *n'accepte pas qu'une telle injustice puisse entacher son histoire.* »

Si c'était vraiment le cas, et si la recherche de la vérité était un réel souci du président de la République, celui-ci pourrait obtenir que le ministère des Armées ouvre ses archives, car les plus sensibles sont encore occultées. Les responsabilités restent impossibles à établir, la liste des victimes, les calculs de pécule et la cartographie des fosses communes ne sont toujours pas divulguées. Le ministère de la Justice pourrait aussi saisir la Cour de cassation pour faire aboutir un procès en révision, car les tirailleurs massacrés sont officiellement considérés comme des mutins, alors même que certains d'entre eux ont obtenu la mention « *Mort pour la France* ».

Armelle Mabon fait preuve d'un bel optimisme en espérant que sa lettre déclenchera une intervention de M. Macron. Nous parions plutôt que l'ego de ce dernier mettra longtemps à digérer la fermeture des bases françaises au Sénégal, annoncée fin 2024 par le président Diomaye Faye. Sa sortie début janvier devant la conférence des ambassadeurs – « *On a oublié de nous dire merci* » – en était un premier symptôme !

Victoire, mais encore...

Bonne nouvelle : Ariane Lavrilleux n'a pas été mise en examen (pour l'instant), seulement placée sous le statut de témoin assisté. Le 17 janvier, les juges ont reconnu « *l'intérêt public des révélations de Disclose* », et donc du travail de la journaliste sur l'opération Sirli et les dérives de la coopération militaire de la France avec l'Égypte. Le chef d'accusation « *appropriation et divulgation d'un secret de la défense nationale* » n'a pas été retenu, les juges donnant raison au média Disclose quand il affirme que « *le secret de la défense nationale ne peut pas être utilisé de manière illégitime et arbitraire* » et que « *la coopération militaire d'un État démocratique avec une dictature telle que l'Égypte, sur fond de vente d'armes, relève du débat public* » (communiqué du 17/01). « *Les juges ont reconnu aujourd'hui que toutes les poursuites initiées n'auraient jamais dû l'être* », a souligné Ariane Lavrilleux (*Mediapart*, 17/01).

Mais cette victoire ne doit pas cacher que la loi Dati de 2010 sur le secret des sources a besoin d'être modifiée pour « *mieux*

garantir la liberté d'informer ». 110 médias, syndicats et autres organisations de journalistes ont réclamé dans une lettre ouverte au premier ministre que la seule exception à ce secret, qui est « *l'impératif prépondérant d'intérêt public* », soit précisée. Constatant que « *plusieurs journalistes ont été récemment convoqués ou interpellés pour avoir simplement fait leur métier* », ils « *demandent de restreindre le champ de cette exception et d'énoncer clairement les situations précises pouvant justifier de lever le secret des sources* ».

Djibouti jusqu'au bout

Des crimes de guerre sont-ils commis par le régime de Djibouti contre sa population ? C'est ce qu'affirme notamment la Ligue djiboutienne des droits humains (LDDH). Ainsi, le 30 janvier, à Kiyaru Kebele, dans une zone théoriquement démilitarisée à la frontière avec l'Éthiopie, l'armée de l'air aurait mené une attaque de drones contre des civils Afar. Bilan : au moins quatorze morts et plusieurs blessés. « *Nous constatons des crimes répétés contre une population civile sans défense sous prétexte de combattre la rébellion* », dénonce la LDDH dans son communiqué du 01/02 (à lire sur *ardbd.org*). Le pouvoir djiboutien n'en serait en effet pas à son coup d'essai, un parti d'opposition djiboutienne précisant même que « *c'est la troisième fois que cette région est la cible des attaques des hélicoptères et des drones en l'espace de trois mois* » (communiqué du FRUD, 31/01).

Tout cela dans le silence absolu des divers États ayant des bases militaires dans le pays, dont la France bien sûr. Après les mésaventures tricolores au Sahel et au Sénégal, Djibouti abrite désormais la plus grande base militaire française en Afrique, avec 1 500 soldats. Les deux nations ont d'ailleurs renouvelé en juillet dernier leur traité de coopération en matière de défense et Emmanuel Macron s'est rendu sur place en décembre pour rencontrer le dictateur Ismaïl Omar Guelleh et partager un repas de Noël avec les militaires français. Le devenir des populations Afar n'était visiblement pas au menu.

A lors que nombreux sont ceux qui demandent au premier ministre des excuses pour avoir employé la notion de « submersion » migratoire, il semblerait que peu de monde soit enclin à contester l'usage de ce mot concernant Mayotte. La submersion est une situation dans laquelle on risque fort de se noyer, au sens au propre comme au figuré – comme l'héroïne éponyme et malheureuse du roman Anguille sous roche, de l'écrivain comorien Ali Zamir. Mais si les personnes sans papiers français étaient toutes chassées de Mayotte, comme l'ont rêvé tous les ministres de l'Intérieur depuis Charles Pasqua en 1995, c'est bien l'économie mahoraise qui finirait coulée, puisqu'il n'y aurait plus de main-d'œuvre pour l'agriculture, pour le bâtiment, pour les travaux à domicile...

Depuis la fin des années 1950, et d'autant plus depuis que l'île a été détachée des Comores indépendantes en 1975 en violation du droit international, les élites de Mayotte se font fort de convaincre ses habitant·e·s qu'ils ne sont pas comorien·ne·s et que leurs problèmes sont en grande partie causés par les migrations en provenance du reste de l'archipel. La situation de l'île n'a pourtant fait qu'empirer au gré de mesures anti-immigration toutes plus contre-productives les unes que les autres. Citons quelques exemples.

Alors que l'économie mahoraise s'entretient, d'un côté par les perfusions de la « métropole », de l'autre par la circulation entre les îles de l'archipel, Charles Pasqua et son patron Édouard Balladur introduisent en 1995 une obligation de visa. Celui-ci était censé empêcher les Comorien·ne·s des îles voisines d'entrer à Mayotte. Mais à rebours de leurs attentes, cette mesure a eu pour conséquence de provoquer leur installation : alors qu'avant ils ne venaient à Mayotte qu'à titre provisoire, ils ne prennent dès lors plus le risque de repartir aux Comores, la traversée devenant dangereuse.

En 2005, après que le ministre de l'Outre-mer François Baroin a voulu remettre en question le droit du sol au profit du droit du sang (Survie.org, 21/12/2005), la chasse aux « clandestins » a fait qu'il n'y avait plus personne pour les récoltes : on a vu alors les fruits et légumes pourrir sur pied...

Depuis le passage de Nicolas Sarkozy à la place Beauvau, la police a été contrainte d'expulser à

tour de bras et sans discernement, ce qui a abouti à l'abandon en masse d'enfants à Mayotte. Ces mineur·e·s isolé·e·s produit·e·s par la police depuis 2007 ont constitué des bandes aux méthodes brutales qui s'affrontent parfois très violemment, ce qui a contribué à créer un climat d'insécurité rendant encore plus invivable le quotidien des Mahorais·e·s.

Finalement, la départementalisation de mars 2011, par l'augmentation des perfusions économiques qu'elle apporte, n'a fait que décupler ces venues à Mayotte en augmentant encore le différentiel économique entre les îles.

Il serait bon que le monde politico-médiatique prenne conscience de la situation réelle de Mayotte, au lieu de continuer à valider la version d'État

d'une augmentation des expulsions et même d'une restriction du droit du sol qui résoudraient les problèmes des Mahoraises et Mahorais, alors que, précisément, elles les aggravent. Il est particulièrement choquant de voir à quel point l'argument d'une submersion serait accepté pour Mayotte, alors que la circulation entre les îles est justement la respiration qui résoudrait partiellement ses problèmes.

Ne nous y trompons pas : sous ces torrents de mesures iniques, c'est Mayotte qui se noie.

Pierre Caminade et Nicolas Butor

MAYOTTE SUBMERGÉE...

... PAR LES POLITIQUES D'EXPULSION

Sommaire

- 4 GUERRE EN RDC
- 7 TOTAL EN OUGANDA
- 9 MÉMOIRE FRANCE/CAMEROUN
- 10 UN FRONT INTERNATIONAL ANTICOLONIAL
- 11 DE QUOI LE REJET DE LA FRANCE EST-IL LE NOM ?

Image de couverture :

Panier de crabe et marre du sang, J.Beurk, CC BY-SA.

- ✉ Nous écrire : billetsdafrique@survie.org
- ✉ Notre site web : <https://survie.org/billets-d-afrique/>



Journal fondé en 1993 par François-Xavier Verschave - Directrice de la publication Pauline Tétillon - Comité de rédaction R. Granvaud, O. Tobner, R. Doridant, M. Bazin, P. Tétillon, T. Noirot, E. Cailleau, M. Lopes, J. Poirson, N. Butor, B. Godin, N. Maillard-Déchenans, J. Lasagno, M. Petit-Agencieu - Ont contribué à ce numéro P. Caminade, T. Bart, T. Deltombe, J. Beurk, Nathalie - Édité par Association Survie, 21 ter rue Voltaire - 75011 Paris - Tél. (+33)9.53.14.49.74 - Web <http://survie.org> - Commission paritaire n°0226G87632 - Dépôt légal mars 2025 - ISSN 2115- 6336 - Imprimé par Imprimerie Notre-Dame, 80 rue Vaucanson, 38830 Montbonnot Saint Martin

GUERRE EN RDC PRISE DE GOMA PAR LE M23, ET APRÈS ?

Fin janvier, le mouvement rebelle M23, soutenu par le Rwanda, s'est emparé de la ville de Goma, dans l'est du Congo-Kinshasa. Un conflit dont les enjeux ne sont pas nécessairement ceux mis en avant par les protagonistes. Et que la communauté internationale ne semble pas prête à stopper...

Goma, capitale de la province du Nord-Kivu, à l'est de la République démocratique du Congo (RDC), est tombée fin janvier aux mains du M23, et ce malgré la présence des Casques bleus de la mission des Nations Unies (Monusco) qui ont participé à la défense de la ville. On compte, selon les ONG présentes, au moins 3000 morts et au moins autant de blessés, dont une majorité de civils.

Cet épisode vient endeuiller une région déjà profondément martyrisée par trois décennies de conflits, de pillages et de terribles exactions commises par divers groupes et forces armées. Avant cet assaut, on comptait déjà entre 700 000 et 1 million de personnes déplacées dans des camps de réfugiés autour de Goma du fait de la reprise des hostilités, impliquant le M23 à partir de novembre 2021. Les dirigeants de ce groupe armé sont issus d'une précédente rébellion, le Congrès national pour la défense du peuple, les deux étant soutenus par le Rwanda. Ils ont été brièvement intégrés à l'armée congolaise après un accord de paix signé en 2009, dont ils ont dénoncé la mauvaise application en 2012 en lançant le Mouvement du 23 mars (M23). Militairement vaincu fin 2013, le M23 a refait surface en 2021.

Les renforts de la puissante armée rwandaise et la fourniture de matériel militaire de pointe lui ont rapidement permis de s'imposer comme le principal groupe armé de la région, qui en compte plus d'une centaine. Un soutien du Rwanda documenté par plusieurs rapports de l'ONU. En 2024, le nombre des militaires rwandais aurait même dépassé celui des combattants du M23 et les experts onusiens considèrent qu'ils exercent de facto « le contrôle et la direction » des opérations, se rendant complice à ce titre des violations des droits humains – bombardements indiscriminés, viols, exécutions, tortures, recrutement forcés...

Des justifications critiquables

M23 et Rwanda justifient leur action par la défense de la communauté tutsie du Nord-Kivu. Mais les motifs qu'ils avancent doivent être distingués de motivations plus profondes et pas nécessairement exprimées publiquement.

En effet, si la stigmatisation des Tutsis du Congo est une réalité historique indéniable et la question de leur accès à la propriété foncière un problème non résolu, ces injustices semblent surtout faire figure de prétexte. La résurgence du M23 n'est pas précédée par une recrudescence particulière des violences dans sa zone. Au contraire, c'est la reprise de la guerre et le soutien militaire du Rwanda qui ont eu pour effet de raviver dramatiquement le racisme et les persécutions contre les Tutsis, notent plusieurs chercheurs. La communauté tutsie n'a pas non plus été épargnée par le M23 en matière de recrutements forcés, y compris d'enfants, dans les camps de réfugiés.

Le président rwandais Paul Kagame continue officiellement de nier la présence de ses militaires sur le sol congolais... tout en conditionnant leur retrait à la neutralisation préalable des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Cette milice, formée en 2000 par des génocidaires rwandais en exil, perpétue l'idéologie du génocide de 1994 et nourrit des projets de reconquête du Rwanda où elle mène sporadiquement attaques et assassinats. Sa neutralisation est une exigence légitime du Rwanda, mais lorsque le président congolais Félix Tshisekedi a cherché à donner des gages à la communauté internationale sur ce point, il a échoué à imposer cette ligne à ses officiers.

Dans l'argumentaire du Rwanda, la collaboration des Forces armées de la

République démocratique du Congo (FARDC) avec les FDLR justifie donc l'action du M23. Mais là encore la chronologie est inversée : avant 2021, le groupe paraît affaibli et incapable de déstabiliser le Rwanda, selon les déclarations mêmes du ministre rwandais de la Défense de l'époque. C'est pour faire face à la montée en puissance du M23 que les FARDC ont réactivé leurs liens avec les FDLR, les aidant à se renforcer pour les utiliser comme supplétifs au combat.

Une guerre pour le pillage ?

Le contrôle des mines artisanales ou semi-industrielles, le prélèvement de taxes et la maîtrise des voies d'exportation illégale des minerais vers les pays voisins (Rwanda, Ouganda et Burundi) constituent un carburant incontestable des principaux conflits à l'est du Congo, mais pas nécessairement leur cause première. Celui impliquant le M23 ne fait pas exception. Ses conquêtes territoriales lui ont permis de se financer et de faire converger davantage de flux illicites en direction du Rwanda.

Les exportations rwandaises de Coltan sont par exemple passées de 100 à 200 tonnes par mois entre 2022 et 2023. Un phénomène encore accru après la prise de contrôle de la mine de Rubaya par le M23 en avril 2024, mine qui produirait de 20 à 30 % du coltan mondial. On a alors assisté selon l'ONU à « la plus grande contamination jamais enregistrée à ce jour des chaînes d'approvisionnement en minerais dans la région des Grands Lacs ». La « contamination » désigne le camouflage de l'origine réelle des produits exportés dont la traçabilité doit théoriquement être assurée pour interdire l'exploitation des « minerais de sang ».

Une question également sécuritaire

Si la résurgence du M23 a renforcé la captation des ressources congolaises par le Rwanda, celle-ci préexistait largement et certains caciques congolais y trouvaient d'ailleurs leur compte. La chronologie des relations entre les pouvoirs congolais, rwandais, mais aussi ougandais et burundais, amène ainsi certains analystes à relativiser le poids des enjeux miniers au regard des questions sécuritaires, même si ces deux aspects sont étroitement imbriqués. Le début du premier mandat de Tshisekedi, élu en 2018, avait été marqué par une phase de rapprochement militaire et économique avec le Rwanda. Les forces rwandaises avaient été autorisées à mener des opérations ciblées au Congo pour éliminer le chef des FDLR et celui d'une faction dissidente. Le président Tshisekedi avait également accordé à une société rwandaise le droit de raffiner l'or d'un important gisement congolais.

La lune de miel a duré jusqu'à la mi-2021, mais semble avoir été progressivement compromise par le rapprochement de la RDC avec deux autres voisins : l'Ouganda et le Burundi. Après des attentats commis en novembre 2021 sur son sol, l'Ouganda a pu déployer plusieurs milliers de soldats en RDC pour lutter contre le groupe Allied Democratic Forces (ADF), affilié à l'État islamique. Des accords économiques étaient également conclus entre les deux pays au

détriment des intérêts rwandais. Simultanément, le Burundi a déployé son armée au Sud-Kivu contre un groupe rebelle burundais. C'est vraisemblablement cette double projection de forces hostiles à proximité de sa frontière qui a été perçue par le Rwanda comme une menace sécuritaire autant qu'économique, et l'a conduit à soutenir le retour du M23.

Un conflit régional

Comme cela est fréquemment rappelé, ce conflit est de fait un conflit régional et les risques d'embrasement sont réels. En 2022, pour faire face à l'agression rwandaise, la RDC a adhéré à la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) et a sollicité une aide militaire. Une force s'est déployée, majoritairement composée de soldats kényans, que Tshisekedi a congédiée l'année suivante, l'accusant d'inaction, voire de complicité avec le Rwanda et le M23. Seuls les soldats burundais sont restés (ils seraient aujourd'hui 10 000 à participer à la défense du Sud-Kivu contre la progression du M23).

Le pouvoir congolais s'est alors tourné vers la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) qui a, à son tour, envoyé une force de maintien de la paix (SAMIDRDC), composée principalement de soldats sud-africains. Lors de la prise de Goma, treize d'entre eux ont perdu la vie, et le ton est alors monté entre le président sud-africain Cyril

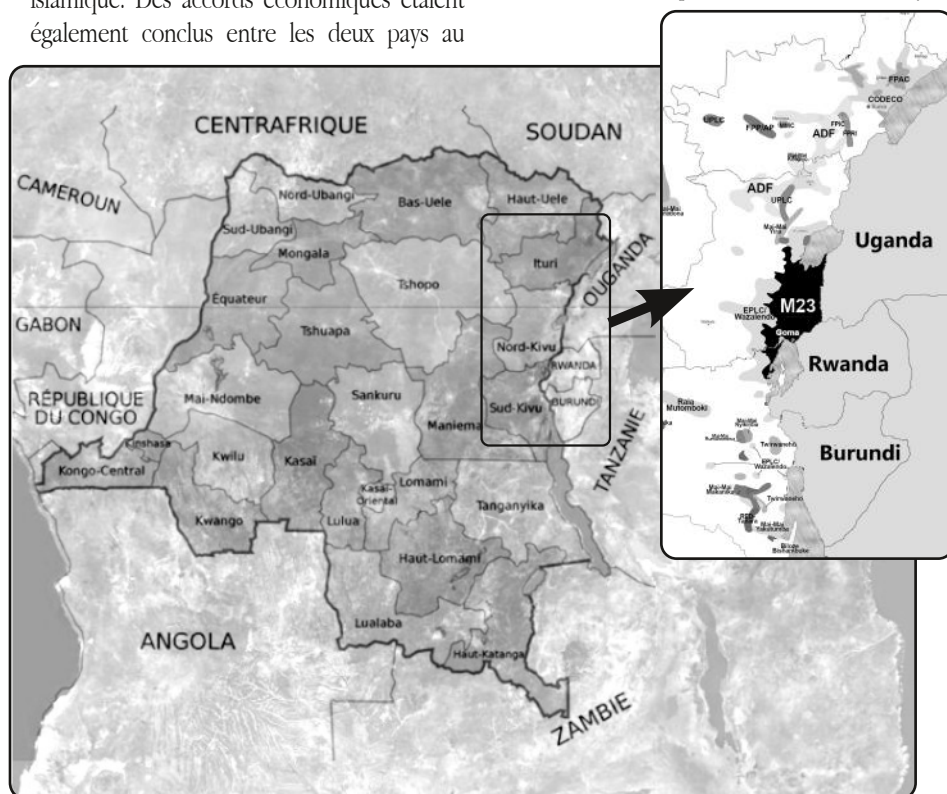
Ramaphosa et son homologue rwandais. Le premier a qualifié les forces rwandaises de « milices », et Paul Kagame a exigé le départ de la SAMIDRDC, qualifiée de force belligérante, avec laquelle il n'a pas exclu une « confrontation ».

L'Ouganda, dont les relations avec Kinshasa et avec le M23 sont ambivalentes, a également renforcé sa présence militaire sous couvert de lutte contre les ADF. Quant au Burundi, qui a toujours été très hostile au régime rwandais (les milices du parti au pouvoir sont coutumières des exactions anti-tutsies), son président Évariste Ndayishimiye a accusé le Rwanda de « *préparer quelque chose* » contre son pays, assurant qu'il n'allait pas « *se laisser faire* ». Tshisekedi cherche par ailleurs à obtenir un soutien militaire supplémentaire de la Tanzanie, de la Namibie et du Zimbabwe. Une configuration qui, si elle dégénère, ne serait pas sans rappeler la deuxième guerre du Congo, la « guerre mondiale africaine », de 1998 à 2003.

Pas de blanc-seing pour Tshisekedi

Dénoncer la violation de l'intégrité territoriale congolaise par le Rwanda, sa participation au pillage des minerais et sa complicité dans les violations des droits humains qui sont commis ne signifie pas pour autant donner quitus au régime Tshisekedi, qui porte également une lourde responsabilité dans la dégradation de la situation sécuritaire à l'Est. Tout d'abord, dénoncent les militants anti-corruption congolais, son régime a reproduit les pratiques du régime Kabila en matière de prédation. Il a aussi renoncé à réformer les lois minières favorables aux multinationales étrangères et dictées par les institutions financières internationales.

Il s'est ainsi privé des moyens de restaurer une véritable administration à l'est du pays ou d'engager une réforme pour remédier à la faiblesse chronique de l'armée nationale, gangrenée par la corruption et la désorganisation. Il a préféré s'appuyer sur deux sociétés militaires privées : Congo Protection, dirigée par un Roumain passé par la Légion étrangère française, et Agemira, dirigée par des anciens militaires français. Il a surtout encouragé la constitution d'une coalition de groupes miliciens anti-M23 parmi lesquels on trouve les FDLR déjà mentionnés, mais également la mouvance dite des « wazalendo » (les patriotes), qui ont multiplié les exactions et contribué à souffler sur les



Répartition des groupes armés dans l'Est de la RDC au 14 février 2025, carte de Borysk5, CC BY-SA.

braises de la haine ethnique. Réduire, comme le fait Tshisekedi, la crise de l'est de la RDC à l'agression rwandaise est un moyen commode pour camoufler un bilan politique et militaire particulièrement décrié par son opposition et la société civile.

Que veut vraiment le M23 ?

Après la prise de Goma, des interrogations demeurent sur la stratégie et les objectifs du M23 et de son parrain rwandais. « *Goma ne peut pas être une fin en soi* », a révélé l'ambassadeur itinérant du Rwanda, Vincent Karega, et la trêve unilatérale décrétée au lendemain de la prise de Goma par le M23 n'a pas empêché ce dernier de poursuivre sa progression en direction de Bukavu, la capitale du Sud-Kivu. Le porte-parole de l'Alliance fleuve Congo (AFC), l'aile « politique » du M23 récemment constituée sous la direction de Corneille Nangaa, un transfuge du régime Tshisekedi, a quant à lui déclaré vouloir renverser le président congolais. Il paraît désormais certain qu'il ne s'agit pas seulement de permettre au M23 d'accéder à la table des négociations, exigence rwandaise jusque-là refusée par Tshisekedi, ou même d'obtenir une réintégration au sein de l'armée nationale. Le M23 ne se contente pas de prendre le contrôle des richesses des zones conquises, il y nomme des administrations parallèles.

Selon certaines hypothèses, il pourrait s'agir de faire officialiser ce contrôle administratif sur les territoires du Kivu, permettant ainsi au Rwanda de se constituer une zone tampon à sa frontière, dirigée par un allié. En cas de refus, le Rwanda tentera-t-il de rééditer le scénario de 1996, lorsqu'il avait, avec l'Ouganda, provoqué la chute de Mobutu et porté Kabila (père) au pouvoir ? Et quelle marge de manœuvre lui laisseraient alors les pays voisins et la « communauté internationale » ?

Impunité

Voilà les questions qui doivent vraisemblablement agiter le président congolais aujourd'hui tant le soutien diplomatique dont il bénéficie paraît fragile. Si les pays de la SADC ont exprimé leur « soutien indéfectible » à Kinshasa, l'EAC s'est contentée de l'inviter à ouvrir le dialogue avec le M23. Le sommet commun EAC-SADC qui a suivi n'a débouché que sur un appel à

un cessez-le-feu. Union africaine, ONU, USA ou même Chine ont condamné, plus ou moins fermement, l'agression du Rwanda, sans toujours le nommer explicitement. Mais le point commun de toutes ces déclarations est l'absence de toute mesure concrète pour les appuyer, contrairement à ce qui s'était produit en 2012, après la première occupation de la ville de Goma par le M23. Les pressions et les menaces internationales avaient alors contraint Rwanda et M23 à battre rapidement en retraite. Les autorités congolaises dénoncent une politique du deux poids deux mesures, au regard des réactions suscitées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Plusieurs centaines de Congolais s'en sont pris aux ambassades française, américaine et belge.

La Belgique, en froid avec le Rwanda, a pourtant été le premier pays européen à défendre ouvertement l'adoption de mesures de rétorsion. Plusieurs leviers sont possibles, mais deux mesures paraissent indispensables compte tenu de la situation : la suspension de la coopération militaire et un embargo sur les minerais en provenance du Rwanda. La réaction de l'Union européenne (UE) était particulièrement attendue sur ces deux points, en raison de l'aide qu'elle fournit à l'armée rwandaise : dans le cadre de la Facilité européenne pour la Paix (FEP), 20 millions d'euros (et un deuxième versement équivalent est prévu) ont été versés à l'armée rwandaise pour soutenir son action au Mozambique. Elle s'y est déployée en étroite concertation avec la France pour tenter d'y sécuriser le gigantesque projet d'exploitation de gaz naturel liquéfié de TotalEnergies et Exxon Mobil, menacé par une insurrection djihadiste¹.

De plus, la signature d'un protocole d'accord sur les matières premières critiques entre l'Europe et le Rwanda en février 2024 a été considéré comme un véritable appel au crime en RDC. L'UE se refuse aujourd'hui à le remettre en cause, au prétexte qu'il s'agirait d'un outil pour lutter contre le trafic illégal de minerais. Le Rwanda est par ailleurs un pays au dynamisme économique attrayant pour les investisseurs, il est l'un des tout premiers contributeurs aux missions de maintien de la paix de l'ONU et il est considéré comme un partenaire plus stable et fiable que la RDC. La Commission européenne et certains États membres rechignent à se brouiller avec lui.

Gesticulations françaises

L'attentisme européen s'expliquerait ainsi par la volonté de ne pas compromettre la tentative de médiation entreprise par un pays qui s'oppose à toute forme de sanction, au motif que cela desservirait la reprise du dialogue entre belligérants : la France. La diplomatie française a elle aussi condamné « *l'offensive menée par le M23, soutenu par les forces armées rwandaises* », mais freine des quatre fers l'adoption de mesures contraignantes. Elle s'est efforcée au cours des mois précédents de rééquilibrer progressivement sa position et reconnaît désormais l'agression rwandaise contre la RDC. Mais les couacs diplomatiques n'ont pas cessé pour autant (au dernier sommet de la Francophonie par exemple) et il faut croire que la balance continue de pencher du côté du Rwanda, pour différentes raisons².

Le ministre des Affaires étrangères Jean-Noël Barrot s'est rendu le 29 janvier à Kinshasa, puis à Kigali. Emmanuel Macron s'est entretenu par téléphone avec tous les chefs d'État africains de la région, et a tenté de mettre sur pied une improbable équipe de médiateurs. Il a également essayé, en vain, de faire venir à Paris les présidents rwandais et congolais pour un mini-sommet. À ce jour, ces efforts s'apparentent surtout aux gesticulations dont le président français est coutumier sur la scène internationale. Pendant ce temps, le M23 a poursuivi son offensive, a pris Bukavu, et l'on peut craindre que l'absence de pressions laisse davantage le champ libre à l'aggravation de la guerre qu'à une conclusion pacifique.

Raphaël Granvaud

À lire :

- *Congo (RDC), reproduction des prédations, Alternatives Sud* (Syllepse, 2024).
- « Rwanda-RD Congo. La guerre des récits », *Afrique XXI*, 21/08/2024.
- « En RD Congo, une vision occidentale qui perpétue la violence », *Afrique XXI*, 17/01/2025.
- « RD Congo-Rwanda. Une guerre aux racines multiples », *Afrique XXI*, 28/01/2025.

¹ « TotalEnergies : Cabo Delgado à tout prix », *Billets d'Afrique* (n°339, septembre 2023).

² *Ibid.*

COMMENT TOTALENERGIES ENRICHIT LE CLAN DE MUSEVENI EN OUGANDA

En plus de causer de nombreux dégâts environnementaux et humains, le mégaprojet pétrolier Tilenga-EACOP lancé par TotalEnergies en Ouganda profite à une trentaine de proches de Yoweri Museveni, dictateur à la tête du pays depuis trente-neuf ans.

Décidément, le projet pétrolier de TotalEnergies en Ouganda cristallise toutes les critiques régulièrement adressées à la major depuis sa création. Une nouvelle enquête, d'abord publiée par *Mediapart* (06/02), révèle une autre facette du scandale. Fondée sur l'analyse de plus de 12 000 documents d'entreprises soustraitantes, elle montre que TotalEnergies enrichit directement une trentaine de proches du président Yoweri Museveni : membres de sa famille, conseillers, ministres d'État, officiers supérieurs et figures du parti au pouvoir, le National Resistance Movement (NRM), et autres proches détiennent des parts dans le projet.

Derrière l'argument officiel du développement économique – souvent brandi pour justifier les déplacements forcés de populations –, ce projet apparaît ainsi surtout comme un rouage clé du régime autoritaire en place. Il alimente les réseaux de pouvoir et renforce la mainmise du dictateur, en place depuis 39 ans, sur l'économie du pays, dans un système qui évoque les heures sombres de la Françafrique.

Ce mégaprojet ne se limite donc pas aux violations massives des droits humains et aux ravages environnementaux dénoncés par les ONG et les journalistes depuis au moins six ans (*Billets d'Afrique* n°329, été 2023). Pour rappel, TotalEnergies et son partenaire chinois CNOOC prévoient d'y investir dix milliards de dollars pour développer les champs pétroliers de Tilenga (en partie situé dans le parc naturel des Murchison Falls) et de Kingfisher (sur les rives du lac Albert). Ces projets seront reliés au plus long oléoduc chauffé au monde, l'EACOP, qui traversera l'Ouganda et la Tanzanie sur 1 443 km.

Le projet Tilenga-EACOP : une perpétuation de pratiques illégales ?

Dans les années 1990, l'affaire Elf a mis en lumière des pratiques de corruption au sein de l'industrie pétrolière française. Plus récemment, TotalEnergies a été condamnée pour des faits similaires en 2016 (pour ses pratiques en Irak) et 2018 (Iran). Cette nouvelle enquête en Ouganda soulève la question de la persistance de telles pratiques au sein de la major pétrolière française. Elle

pose, en tout état de cause, au minimum des problèmes moraux.

Ruth Nankabirwa, la ministre de l'Énergie du pays, avançait pourtant en août 2024 : « *Nous nous engageons à faire preuve de transparence et de responsabilité, en veillant à ce que les bénéfices de ces ressources soient partagés par tous les Ougandais* » (*Nile Post*, 21/08/2024).

Jackpot pour la famille présidentielle

L'un des premiers bénéficiaires du projet de TotalEnergies est le général Caleb Akandwanaho, plus connu sous le nom de Salim Saleh, frère du président ougandais Yoweri Museveni. Son entreprise de sécurité privée, Saracen, détient un lucratif contrat de protection du projet d'exploitation Tilenga de TotalEnergies ainsi que de l'oléoduc EACOP. Détenue à plus de 95 % par Salim Saleh et son épouse, Jovial Akandwanaho, Saracen bénéficie directement des investissements pétroliers en Ouganda. Pourtant, le couple est cité dans plusieurs rapports et résolutions des Nations unies (ref. S/2002/1146 du 16/10/2002) pour son implication présumée dans le pillage des ressources naturelles à l'est de la République démocratique du Congo.

Autre bénéficiaire du clan : Geoffrey Kamuntu, qui était actionnaire d'Exquisite Solution Limited jusqu'à son divorce en 2022 d'avec la fille cadette du président, Diana Museveni. Cette entreprise a notamment proposé des services de recrutement de personnel pour le projet Tilenga.

Edwin Karigire, époux de Natasha Museveni Karigire, fille aînée du président, détient aussi des intérêts dans le secteur pétrolier. Co-fondateur du cabinet K&K Advocates, il revendique une expertise de plus de quinze ans dans le domaine. Son cabinet affirme avoir conseillé sur les blocs 1 (Tilenga, TotalEnergies) et 3A (Kingfisher, CNOOC), notamment pour l'examen des plans de développement et des demandes de licences. Il n'a toutefois pas répondu à nos questions pour savoir pour quels acteurs – compagnies pétrolières, gouvernement ou autres – lui et sa firme ont travaillé.

Autre exemple : Hannington Rubarenzya Karuhanga, cousin de la première dame Janet Museveni, préside la maison mère de Threeways Shipping Services, entreprise qui



Philippe Grouec, DG de TotalEnergies en Ouganda, sur le site du Murchison Falls National Park en août 2022 (photo Thomas Bart).

a obtenu environ 50 millions de dollars de contrats logistiques (Global Infrastructure Magazine, 05/31/2024) avec TotalEnergies et CNOOC.

Des expulsions déléguées à des entreprises de proches du pouvoir

L'action en justice menée par 26 Ougandais contre TotalEnergies et soutenue par Survie, Les Amis de la Terre France et des organisations partenaires ougandaises, porte principalement sur les conditions des expulsions liées au mégaprojet (qui affectent près de 118 000 personnes). En Ouganda, trois entreprises gèrent ces expulsions pour TotalEnergies : Newplan et ICS Engineering and Environment pour le projet EACOP, et Atacama Consulting pour Tilenga.

Newplan appartient à Lawrence Levy Omulen, marié à une ex-cadre du ministère de l'Intérieur, et députée du NRM au début du processus d'expulsion. ICS Engineering and Environment a été fondée par Andrew Matthew Kasekende, dont le frère Louis Kasekende, ancien vice-gouverneur de la Banque centrale, a été accusé de détournement de fonds, notamment auprès d'une enquête parlementaire. Enfin, concernant Atacama Consulting, l'enquête n'a pas permis d'obtenir la liste des actionnaires de l'entreprise.

L'usine de traitement du pétrole de Total au cœur des connivences

Sur les anciennes terres et maisons de nombreux plaignant·e·s ougandais·es s'élève aujourd'hui l'usine de traitement du pétrole du projet Tilenga. Elle est construite principalement par la filiale locale du géant portugais du BTP, Mota-Engil, qui a décroché pour au moins 262 millions de dollars de contrats liés au projet Tilenga (communiqué de l'entreprise, 3/02/2022). Mais cette filiale ougandaise de Mota-Engil n'appartient qu'à 49 % à la maison mère basée au Portugal. Elly Karuhanga, via sa société Ruhore Company, détient près de la moitié du capital.

Soutien de Museveni dès le début de la guerre civile (1981-1986), Elly Karuhanga est devenu un conseiller clé sur le pétrole depuis qu'on en a découvert dans le pays en 2006. Il est le fondateur de la Chambre ougandaise du pétrole, ainsi que le consul honoraire des Seychelles depuis 2005. Ancien député du NRM, il est également associé du cabinet

Kampala Associated Advocates, qui a fourni des services juridiques pour Tilenga et EACOP. En parallèle, Elly Karuhanga est aussi le deuxième actionnaire de BTS Uganda Clearing and Forwarding, une société qui fournirait des services de fret pour le projet Tilenga.

Interrogé sur ces liens d'intérêts, il a affirmé avoir participé « *aux processus de passation de marchés conformément à la loi ougandaise* ». Cette défense rejoint celle de la fille de Salim Saleh – frère de Museveni – et actuelle présidente du CA de Saracem qui affirme que « *toute allégation suggérant que [leurs] liens familiaux ont joué un rôle dans l'attribution du contrat de sous-traitance est fausse* ».

Quand à Bwaniaga Taremwa, le beau-frère de Salim Saleh, il détient plus d'un tiers de Civtec Africa, qui a obtenu au moins 5,3 millions de dollars de contrats pour l'usine de traitement pétrolier de Tilenga, en tant que sous-traitant de l'entreprise déjà citée Mota-Engil.

D'autres contrats qui enrichissent des militaires, des ex ministres et des acteurs français...

D'autres contrats de sous-traitance ont également permis d'enrichir des militaires de l'armée ougandaise – pilier du régime autoritaire – ainsi que des députés du parti au pouvoir et même des juges.

Par exemple, l'une des entreprises en charge du traitement des déchets issus du projet Tilenga est Luwero Industries. Cette branche commerciale de l'armée ougandaise a été placée sous sanctions américaines entre 2016 et 2018 (Master Sanction list - US State, 15/08/2023) pour son implication dans la prolifération d'armes de destruction massive en Iran, Syrie et Corée du Nord. Dirigée par plusieurs militaires, elle compte parmi ses figures clés le lieutenant-général Peter Elwelu, interdit d'entrée aux États-Unis pour avoir orchestré un massacre en novembre 2016 à Kasese, une ville de l'ouest du pays. Selon Human Rights Watch (31/05/2024), au moins 155 personnes, dont des enfants, ont été tuées en deux jours lors de cette répression sanglante menée par l'armée. On retrouve également dans cette entreprise le général de division Fred Mugisha, ancien procureur d'État, condamné en 2017 (Inspectorate of government, Acd 12/20 – 25/01/217) à un an de prison pour corruption.

White Nile Consults, autre entreprise

impliquée dans la gestion des déchets pétroliers de TotalEnergies, comptait parmi ses dirigeants et actionnaires Asa Mugenyi, juge à la Cour d'appel. Il a d'abord affirmé s'être retiré avant 2019, mais face à des documents signés par lui bien après, il a reconnu ne plus se souvenir de la date exacte de son retrait, tout en assurant ne plus en faire partie. Il était en tout cas encore actionnaire de l'entreprise début 2024. Également active dans la gestion des déchets du projet Tilenga, la société Green Label Service compte parmi ses actionnaires le député du NRM, Alex Niyonsaba.

Enfin, Newrest Uganda Inflight Services, chargée de la restauration pour Tilenga et le siège de TotalEnergies à Kampala, est détenue à 50 % par le groupe français Newrest, cofondé et dirigé par Olivier Sadran, l'une des plus grandes fortunes françaises, et ancien propriétaire du Toulouse football club de 2001 à 2020. L'autre moitié appartient à Kenbe Investments, dont les actionnaires sont William Byaruhanga, ex-procureur général (2016-2021) et proche de Salim Saleh, et la femme de Byaruhanga.

Newrest a précisé suite à nos questions que Byaruhanga a quitté la présidence du conseil d'administration après sa nomination au poste de procureur, bien que son entreprise est restée actionnaire de 50 % de la coentreprise.

Interrogée avant la publication de l'enquête sur *Mediapart*, TotalEnergies a répondu aux questions (accessible en annexe de l'article du média en ligne) en expliquant que « *la sélection des entreprises bénéficiaires de ces contrats se fait à travers un processus d'appel d'offres transparent et concurrentiel* ». L'entreprise a également précisé que « *1,2 milliard d'USD seront directement dépensés auprès d'entrepreneurs locaux durant la phase de construction. Ce montant aura un impact socio-économique significatif, représentant plus de deux ans d'investissements directs étrangers en Ouganda* ».

En revanche, TotalEnergies n'a pas répondu aux questions concernant les mécanismes spécifiques mis en place pour garantir le respect de ses obligations légales dans le cadre de la loi Sapin 2, qui impose des mesures strictes de prévention et de détection de la corruption dans des projets de cette envergure.

Thomas Bart

L'auteur de cet article a bénéficié d'une bourse du Journalismfund Europe pour cette enquête.

FRANCE / CAMEROUN

MACRON, BIYA ET LE GRAND RAOUT DES « OPÉRATIONS MÉMORIELLES »

Le rapport de la « commission mixte » franco-camerounaise sur la guerre du Cameroun à l'époque de la décolonisation a été rendu public fin janvier. Analyse.

Une commission de chercheur-se-s franco-camerounais-es, dirigée par l'historienne Karine Ramondy, vient de remettre à ses commanditaires, les présidents Emmanuel Macron et Paul Biya, son rapport sur « *le rôle et l'engagement* » de la France au Cameroun contre les mouvements indépendantistes entre 1945 et 1971. En réalité, une véritable guerre, longtemps dissimulée, aujourd'hui largement documentée. L'analyse de Thomas Deltombe, co-auteur des deux ouvrages de référence sur le sujet, *Kamerun !* (2011) et *La Guerre du Cameroun* (2016), tous les deux parus chez La Découverte – un article initialement publié par nos camarades d'*Afrique XXI*.

* * *

Pendant des décennies, la « *pacification* » qui a ensanglanté le Cameroun dans les années 1950-1960 a été occultée par les responsables politiques français et négligée par les milieux académiques hexagonaux.

Lorsque l'écrivain camerounais Mongo Beti tenta, en 1972, de briser le silence, son livre *Main basse sur le Cameroun* fut immédiatement interdit par le gouvernement français. Une décennie plus tard, un jeune politologue de 33 ans, Jean-François Bayart, regrettait dans les colonnes du journal *Le Monde* la publicité que cette censure avait paradoxalement offert à cet ouvrage pionnier qu'il qualifiait de « *pamphlet exécration* ». « *Par la complexité et la richesse de son histoire, le Cameroun mérite mieux que ces clichés* », s'indignait le chercheur (18 juin 1983). Certes, il accompagnera plus tard la traduction du livre de l'historien américain Richard Joseph *Le Mouvement nationaliste au Cameroun* (Karthala, 1986) et les travaux du chercheur camerounais Achille Mbembe (*La Naissance du maquis dans le Sud-*

Cameroun, Karthala, 1996). Mais les voix rebelles qui dénonçaient trop crûment les atrocités perpétrées au cours de cette période troublée furent longtemps considérées avec suspicion par le monde universitaire français.

Le personnel politique français ne s'est guère montré plus ouvert. La palme du négationnisme revient sans conteste à François Fillon, qui a fait étalage de son ignorance et de sa suffisance au cours d'un déplacement officiel à Yaoundé en mai 2009. Interpellé sur la responsabilité de la France dans l'assassinat des principaux leaders de l'Union des populations du Cameroun (UPC) dans les années 1950 et 1960, celui qui était alors premier ministre repoussait l'affaire d'un revers de main : « *Je dénie absolument que des forces françaises aient participé, en quoi que ce soit, à des assassinats au Cameroun. Tout cela, c'est de la pure invention !* »

C'est donc des milieux réputés « militants » et des chercheurs étrangers, camerounais en particulier, naturellement, qu'est venue la pression qui a finalement obligé le pouvoir français à ouvrir le dossier.

Questionné à son tour lors d'une visite à Yaoundé, le président François Hollande évoqua en juillet 2015 des « *épisodes extrêmement tragiques et tourmentés* » et promit d'« *ouvrir les archives* » (dont beaucoup étaient déjà accessibles...). Son successeur Emmanuel Macron, confronté à la contestation grandissante de la présence française sur le continent, décida à l'orée de son second quinquennat de passer à la vitesse supérieure : dans une opération communication soigneusement préparée par l'Élysée, il annonça depuis Yaoundé, en juillet 2022, la création d'une « commission mixte » d'historien-ne-s à laquelle il confia la

tâche d'identifier les responsabilités françaises dans la tragédie camerounaise.

Au terme des deux années qui lui étaient imparties, cette commission vient donc de rendre ses conclusions. Et elles sont claires : elle confirme que la France a bien mené une « *guerre* » au Cameroun dans les années 1950-1960, validant ainsi un mot introduit dans l'historiographie il y a une quinzaine d'années. Ce conflit, qui a été émaillé d'assassinats politiques – n'en déplaise à François Fillon – et de « *violences extrêmes* », comparables à celles qui avaient cours à la même période en Algérie, a fait « *plusieurs dizaines de milliers de morts* », ajoutent les historiens, qui sur ce point aussi reprennent mot pour mot les estimations des chercheurs qui les ont précédés.

Ce passé brûlant se conjugue également au présent. Paul Biya en sait quelque chose.

Il faudra sans doute pointer les faiblesses et les insuffisances de ce rapport, qui passe sous silence des aspects importants de cette histoire enfouie. Et mille détails seront certainement discutés par les spécialistes, nombreux désormais à se passionner pour ce conflit trop longtemps oublié. Il faudra surtout se méfier des propagandes officielles qui, brandissant ce rapport, présenteront la guerre du Cameroun comme une affaire classée. Car le travail est en fait loin d'être achevé : outre que la commission n'a pas eu accès à toutes les archives souhaitées, cette guerre n'est pas une histoire close. Ce passé brûlant se conjugue également au présent. Paul Biya, qui fut conseiller à la présidence du Cameroun dès 1962 et qui gravit un à un les échelons jusqu'à accéder au pouvoir suprême en 1982, en sait quelque chose, lui qui n'hésite pas à faire embastiller ses

opposants par des tribunaux militaires et à noyer dans le sang les contestations populaires.

Il est d'ailleurs regrettable que la commission, par respect sans doute pour ses commanditaires, n'ait pas jugé utile de souligner l'évidente filiation historique qui relie la guerre « contre-insurrectionnelle » menée jadis par les autorités coloniales aux dispositifs « contre-terroristes » sans cesse réactivés par le régime postcolonial. En 2014, le président camerounais justifiait lui-même l'existence de ces dispositifs en comparant la lutte contre les djihadistes de Boko Haram à l'éradication, dans les années 1960, des maquis de l'UPC. Quelques années plus tard, les régions anglophones du Cameroun subissaient à leur tour les foudres de la « contre-subversion » : une nouvelle guerre s'enclenchait, qui a fait au moins 6 000 morts et provoqué le déplacement forcé de 700 000 personnes entre 2016 et 2023, selon Amnesty International.

Tel est finalement le paradoxe des opérations mémorielles initiées par le président Macron depuis 2017 (commission Duclert sur le Rwanda, commission Stora sur l'Algérie...). Des « opérations de pacification des mémoires », comme les qualifie l'historien Nouredine Amara, de nature moins historique que politique : il s'agit, sous couvert de rompre avec le passé, de ménager à la France un avenir en Afrique. « Notre génération a un double travail », expliquait le président français à Yaoundé en juillet 2022 : « régler les traumatismes du passé qu'on n'a pas su régler et relever les défis du présent et de l'avenir. » La commission franco-camerounaise s'inscrit de plain-pied dans le « plan de reconquête » de l'opinion publique africaine que M. Macron évoquait un an plus tôt lors d'un déplacement en Afrique du Sud. Un plan dont le but est clairement expliqué par Achille Mbembe, devenu un brillant auxiliaire de la politique africaine du président français : « Redonner une chance à la France à un moment où elle est chabutée en Afrique. »

Paul Biya, qui n'était pas la cible prioritaire de cette offensive de charme, a vite compris le profit qu'il pourrait en tirer. Accueillant tout sourire les membres de la commission dans son palais présidentiel le 28 janvier, il précisa devant un parterre de militaires, de diplomates et d'universitaires en tenue de gala que cette initiative « mémorielle » avait dès le départ pour objectif d'ouvrir de « nouveaux développements » à la relation franco-camerounaise. Un message d'espoir, on imagine, alors que l'autocrate nonagénaire, fidèle allié de Paris depuis un demi-siècle, prépare sa candidature à la prochaine élection présidentielle.

Thomas Deltombe

UN FRONT POUR UNIR LES LUTTES ANTICOLONIALES

Les 23 et 24 janvier, en amont du 44^e congrès du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS), des représentants de mouvements indépendantistes de plusieurs territoires des outre-mer français et de Corse se sont rassemblés à Nouméa, capitale de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie. Un « congrès des dernières colonies françaises » dont l'objectif était le lancement officiel d'un Front international de décolonisation (FID).

« Nous, organisations patriotiques des dernières colonies françaises, considérons que, dans le contexte d'effondrement d'un ordre du monde caractérisé par l'exploitation des plus fragiles et la domination d'une partie significative du monde par quelques puissances prédatrices, l'heure est venue de faire front pour conduire nos nations à leur pleine souveraineté et participer ainsi à la construction d'un monde meilleur », explique en préambule la charte constitutive du mouvement.

S'y retrouvent, outre le FLNKS, cinq organisations guadeloupéennes, dont l'Union pour la libération de la Guadeloupe (UPLG), quatre martiniquaises, dont le Parti pour la libération de la Martinique (Palima), le Mouvement de décolonisation et d'émancipation sociale (MDES) de Guyane, le Tavini huiiraatira de Ma'ohi Nui - Polynésie française, ainsi que le nouveau parti indépendantiste corse Nazione. Mais aussi des organisations de deux territoires des Caraïbes rattachés aux Pays-bas, Bonaire et la partie sud de l'île de Saint-Martin. La charte précise en effet que « bien que le FID soit créé principalement sous l'impulsion des pays encore colonisés par la France qui a conservé un vaste empire colonial, il a vocation à rassembler tous les peuples qui luttent contre le colonialisme ».

La France, « seule puissance ingérente »

En réponse, le gouvernement français n'a su que dénoncer piteusement, comme lors du soulèvement kanak de mai dernier, des « opérations d'ingérence et de déstabilisation de l'Azerbaïdjan », dit le ministre des Outre-mer Manuel Valls qui a évoqué une attaque « inacceptable » contre « notre intégrité » et « nos principes fondamentaux » (*Ouest-France*, 25/01).

En effet, à l'origine des discussions ayant permis la constitution de ce FID se retrouve le Groupe d'initiative de Bakou, ONG internationale créée en juillet 2023 pour soutenir les mouvements anti-coloniaux. Nul doute que l'Azerbaïdjan du dictateur Ilham Aliyev se sert de cet outil pour venir contrarier la France, alliée de l'Arménie avec laquelle elle est en conflit au Haut-Karabagh. Cependant, elle n'a créé ni l'impérialisme français, ni le juste combat contre celui-ci...

Ce qu'a rappelé le FID le 5 février dans une lettre ouverte au président de la République et au gouvernement français : « Vous avez fait le choix du déni du fait colonial dont vous êtes seuls responsables. Plus grave ! Vous n'éprouvez aucune honte à oser vous poser en victimes des peuples colonisés par vous, dont le seul crime est de revendiquer leur droit inaliénable à disposer d'eux-mêmes et à choisir librement leur destin. » Et d'ajouter que la France « représente la seule puissance ingérente dans les affaires de nos pays ».

L'État français a, de fait, tout intérêt à détourner l'attention et à minimiser l'importance de ce rapprochement des plus importantes organisations indépendantistes de ses colonies – dont certaines entretiennent en réalité des relations nourries depuis longtemps, à l'image du FLNKS et du Tavini. Un rapprochement qui pourrait, s'il se concrétise en actes, largement renforcer la lutte anticoloniale, notamment à l'international. Parmi les premiers objectifs affichés du FID : l'obtention d'un statut de membre observateur au sein du Mouvement des non-alignés et l'inscription de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Corse sur la liste des pays à décoloniser de l'ONU – liste dont font déjà partie la Kanaky depuis 1986 et Ma'ohi Nui depuis 2013.

Benoît Godin

ENQUÊTE DANS SIX PAYS AFRICAINS

CE QUE LE REJET DE LA FRANCE DIT DES ATTENTES DÉMOCRATIQUES EN AFRIQUE

« De quoi le rejet de la France est-il le nom ? » C'est le nom d'une étude menée par Tournons la page pour tenter de mieux cerner, du côté de l'Afrique, les raisons du rejet de la politique française sur le continent. À travers elle, ce sont les aspirations à une démocratie adaptée et multidimensionnelle qui se dessinent.



Le mot de stigmatisme servira donc à désigner un attribut qui jette un discrédit profond, mais il faut bien voir qu'en réalité c'est en termes de relations et non d'attributs qu'il convient de parler. ¹ On imagine que la notion de stigmatisme telle qu'elle est pensée par le sociologue Erving Goffman a pu flotter dans la tête des concepteurs de l'enquête à l'origine du rapport « De quoi le rejet de la France est-il le nom ? » au moment où ils décidèrent d'explorer ce qui se cache derrière ce qui est « *devenu une facilité langagière* » selon eux : le sentiment anti-français.

Le rapport, rendu public en novembre 2024, est le résultat d'une recherche-action menée pendant environ un an dans six pays d'Afrique francophone par le mouvement international Tournons la page, en collaboration avec le Centre de recherches internationales de Sciences Po (*voir l'encadré ci-contre*). Il commence par décrire la montée en puissance de l'expression politico-médiatique « racisme anti-français », à partir de la fin des années 2010, au moment de l'enlèvement des forces françaises au Sahel. Cette défiance (profonde, bien que variable selon les sujets), dont font état les données collectées, s'avère basée sur un ancrage finalement très contemporain, sans références marquées au passé colonial.

Sécurité, affaires, gouvernance : le trio de la déception

Parmi les raisons avancées pour expliquer ce désamour, le plan militaire d'abord : les récentes interventions françaises sont perçues comme un échec. Ces opérations, censées garantir la sécurité régionale, sont interprétées comme ayant servi prioritairement les intérêts stratégiques de la France (et ceux des dirigeants choisis par Paris). Les panélistes soulignent également une profonde méfiance vis-à-vis de ce qu'ils appellent les « *agendas cachés* » d'une France accusée de chercher à tirer profit de l'instabilité des pays africains. Si les analyses divergent sur les causes de cet enlèvement militaire, de l'avis partagé une réponse « africaine » serait possible et préférable si elle était financée et armée.

Mais c'est dans les aspects économiques, une autre dimension clé de la souveraineté, que la France est vue comme le partenaire le moins fiable et que les collusions avec les pouvoirs locaux sont les plus pointées. Les multinationales, françaises mais pas seulement, sont perçues comme des instruments de prédation, pillant les ressources naturelles tout en maintenant les pays africains dans une position de dépendance malgré la libéralisation des échanges soi-disant promise par la mondialisation.

Par ailleurs, la dimension culturelle joue également un rôle clé dans cette montée de la défiance. Les données recueillies soulignent un sentiment d'aliénation

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ÉTUDE

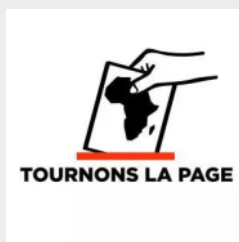
Qui ? Le mouvement citoyen international Tournons La Page (TLP) et le Centre de recherches internationales de Sciences Po (CERI).

Quand ? L'enquête a été réalisée sur une période d'environ un an, se concluant par la publication de l'étude en novembre 2024.

Comment ? Une démarche de recherche-action combinant des enquêtes qualitatives et quantitatives : 470 questionnaires ont été exploités et 50 focus groupes organisés dans 6 pays francophones : Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Niger et Tchad.

Biais pris en compte :

- Représentativité limitée par l'échantillon composé de militants de la société civile, principalement masculins, ayant mené des études supérieures et vivant dans les pays choisis.
- Influence des facilitateurs, étudiants et coordinateurs locaux, concernant l'interprétation et/ou la formulation des questions. Mais aussi, en termes de temporalité et d'objectifs, de l'équipe éditoriale essentiellement française et masculine.



→ Le rapport est à télécharger sur le site web de Tournons la page : <https://tournonslapage.org/>

¹ Erving Goffman, *Stigmatisme - Les usages sociaux des handicaps* (éditions de Minuit, 1975).

Le rejet de la France s'accompagne d'une aspiration croissante à une souveraineté complète et à l'autodétermination. Si une majorité des personnes interrogées reste attachée aux principes démocratiques, leur mise en œuvre hors-sol et défectueuse a entraîné une « *fatigue démocratique* », poussant certains à tolérer les interventions des armées nationales en cas de dérive des dirigeants élus – même si la méfiance persiste quant à la capacité des juntes militaires à instaurer un véritable changement. Ceci est résumé par une

Face à cette situation, un souverainisme africain protéiforme émerge, reposant sur la non-soumission aux contraintes extérieures existantes, le contrôle des ressources locales et une quête d'efficacité gouvernementale basée notamment sur la qualité de « *l'État en action* » et sur le lien entre le peuple et ses dirigeants. Sans être uniforme, cette aspiration se heurte aussi à un questionnement : comment construire un modèle de gouvernance alternatif qui ne reproduise pas les erreurs du passé ? Si certaines figures militaires, comme Assimi Goïta au Mali ou Ibrahim Traoré au Burkina Faso, incarnent cet espoir de rupture, la crainte d'un pouvoir autoritaire prolongé reste vive.

L'avenir politique du continent reposerait ainsi sur la capacité à réinventer des formes de gouvernance adaptées aux réalités locales, conciliant stabilité, aspirations démocratiques... et autonomie ! Une autonomie politique, économique et sociale véritable pour que les pays africains, en choisissant leur destin, puissent enfin cesser de « *charrier les insupportables apories du monde contemporain* »².

Nathalie (Groupe Survie Nord)

Nuage des mots donnés en réponse à la question « Comment, en un mot, caractériseriez-vous la relation entre votre pays et la France ? » (tiré du rapport de l'enquête « De quoi le rejet de la France est-il le nom ? »).



² Discours de Thomas Sankara devant l'Assemblée générale de l'ONU le 4 octobre 1984.

SOUTENEZ-NOUS, ABONNEZ-VOUS !



- ☐ Je m'abonne à **Billets d'Afrique** en **VERSION PAPIER** pour un an (soit 11 numéros)
- ☐ Je m'abonne à **Billets d'Afrique** en **VERSION NUMÉRIQUE** (format PDF) pour un an (soit 11 numéros)
- ☐ Je soutiens **Survie**, j'adhère à l'association

nom :	
prénom :	
adresse :	
CP :	
ville :	
email :	

La parution dépend des contraintes dues au bénévolat : les numéros peuvent prendre du retard.

TARIFS

France 25€, Petits budgets 20€,
Étranger et outre-mer 30€
Adhésion à Survie : 52€ (soit 1€
par semaine) ou petit budget 15€